



Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

16 : Création du budget annexe " Réseau de chaleur urbain" de la ville de Châteauroux

Dans une logique d'aménagement urbain durable, la ville de Châteauroux souhaite...

Le développement d'un ou plusieurs réseaux de chaleurs sur le territoire est aujourd'hui intégré au cœur des préoccupations de la Ville de Châteauroux en matière de transition écologique. Depuis 2018, la Ville de Châteauroux élabore une stratégie ambitieuse pour étendre et pérenniser le réseau de chaleur du quartier de Saint-Jean, principalement alimenté en chaleur via la géothermie et appartenant au bailleur Scalis, en réponse aux enjeux suivants :

- Assurer la pérennité du réseau : Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, le quartier Saint-Jean subit une restructuration majeure qui va fortement impacter à la baisse les besoins énergétiques. Pour que le réseau de chaleur existant reste pertinent, il est indispensable qu'il s'étende, se densifie, et que des travaux de modernisation des infrastructures soient menés.
- Contribuer à la transition énergétique du territoire : le développement du réseau de chaleur au travers de la Ville de Châteauroux doit permettre de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et le faire bénéficier d'un mix énergétique plus vertueux.
- Lutter contre la précarité énergétique : Un large développement du réseau de chaleur existant permettra de proposer un prix de la chaleur durablement compétitif pour l'ensemble des abonnés potentiels.

Pour répondre à ces enjeux, le réseau qui ne dessert actuellement que le quartier Saint-Jean sera

grandement développé et densifié sur l'ensemble de la Ville de Châteauroux. D'autres énergies renouvelables viendront alimenter en chaleur le réseau et de nouvelles chaufferies pourront être créées sur le territoire.

L'ensemble des travaux liés au développement du réseau de chaleur sur la ville de Châteauroux s'échelonnent entre la fin d'année 2024 et la fin d'année 2027.

Le renouvellement du réseau de chaleur dans le quartier Saint-Jean et les extensions associées seront étroitement liées au phasage du programme de renouvellement urbain : modification des espaces publics pour la voirie et dates de réhabilitations/constructions pour l'alimentation en chaleur des bâtiments.

Ce projet représente un enjeu majeur pour la Ville de Châteauroux et son territoire en termes de développement économique, social et environnemental. Il s'inscrit dans une volonté de développer un service public de qualité, où la garantie de continuité de service et la compétitivité du tarif sont au cœur du projet. La délégation de service public apparaît donc comme le mode de gestion le plus adapté. La consultation visant à désigner le concessionnaire du futur service public de chauffage urbain de la ville de Châteauroux a été lancée début octobre 2023. La signature de la convention est prévue pour août 2024, pour une durée de 30 ans.

Dans la mesure où l'activité d'exploitation d'un réseau de chaleur est de nature industrielle et commerciale, celle-ci doit faire l'objet d'une individualisation dans un budget annexe soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création d'un budget annexe de comptabilité M 4 dénommé « Réseau de chaleur urbain communal Saint-Jean » dans le but de retracer toutes les opérations futures afférentes à son activité
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Yves-HUGON